



Commission des dynamiques territoriales

1251 - Actions de sensibilisation à la sécurité routière

Associations Vélo Emploi et CADR 67 - Conventions d'objectifs et subventions 2015

Rapport n° CP/2015/125

Service gestionnaire :
Direction de la mobilité

Résumé :

Le présent rapport porte sur la conclusion de deux conventions annuelles entre le Département et les associations Vélo Emploi et CADR 67, pour l'année 2015. Ces associations interviennent de manière complémentaire pour contrôler les vélos et sensibiliser à la sécurité routière dans les collèges du Bas-Rhin.

Dans le cadre de ses engagements, le Conseil Départemental du Bas-Rhin contribue à l'amélioration de la sécurité routière. Ses interventions s'inscrivent soit dans l'aménagement du réseau routier départemental, soit dans des actions volontaires en direction des usagers.

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a développé depuis plusieurs années des actions de prévention et de sensibilisation, dont le but est de modifier les comportements des usagers, aussi bien en milieu scolaire que vis-à-vis du grand public.

Il a également conclu des partenariats avec un certain nombre d'associations afin de mener des actions d'éducation à la sécurité routière : le CADR 67 (Comité d'Action Deux-Roues du Bas-Rhin), l'association Vélo Emploi ainsi que l'association départementale de la Prévention Routière.

1. L'association Vélo Emploi

Depuis l'année 2000, le Département soutient financièrement l'association Vélo Emploi notamment par le biais d'une subvention annuelle de fonctionnement, pour marquer son engagement dans les actions conduites par cette association afin de contrôler les vélos des collégiens du Bas-Rhin.

Ainsi, l'association intervient dans certains collèges du Bas-Rhin durant l'année scolaire pour y effectuer un contrôle technique des vélos des collégiens. La vérification des vélos est éventuellement complétée par de petites réparations urgentes réalisées par les techniciens de l'association.

L'association Vélo Emploi intervient en complémentarité avec la 2nde association mandatée par le Conseil Départemental à savoir le CADR 67, également chargée du contrôle technique de vélos dans des collèges du Bas-Rhin.

Pour l'année 2015, il est proposé que l'association Vélo Emploi intervienne dans les 24 collèges suivants du Bas-Rhin :

BARR, BENFELD, BRUMATH, DETTWILLER, DRUSENHEIM, DUTTLENHEIM, HAGUENAU Foch et Kléber, HEILIGENSTEIN, HERRLISHEIM, HOERDT, LA WALCK, LA WANTZENAU, MARCKOLSHEIM, MARLENHEIM, MOLSHEIM, RHINAU, ROSHEIM, SELTZ, SOUFFELWEYERSHEIM, SOUFFLENHEIM, SOULTZ-SOUS-FORÊTS, SUNDHOUSE et WISSEMBOURG.

Ces interventions se dérouleront selon un calendrier annuel établi en liaison avec le Département, en accord et sous la responsabilité des chefs d'établissements concernés.

Chaque cycliste se verra remettre une fiche technique l'avisant des modifications et des ajouts nécessaires pour circuler en sécurité et dans le respect de la réglementation. Une fiche bilan, permettant de suivre l'état du parc des cycles vérifiés, sera renseignée pour chaque établissement visité.

Afin de poursuivre ce partenariat et marquer l'implication du Conseil Départemental dans la promotion du vélo et la sécurité des cyclistes portée par l'association Vélo Emploi, il est donc proposé d'accorder une subvention globale de fonctionnement de 13 680 €.

2. L'association CADR 67

Depuis l'origine de sa création, le Comité d'Actions Deux Roues du Bas-Rhin bénéficie du soutien financier du Département, notamment par le biais d'une subvention annuelle de fonctionnement, pour marquer son engagement dans les actions conduites par cette association, afin de promouvoir le vélo comme mode de transport alternatif à la voiture.

L'association CADR 67 intervient en complémentarité avec Vélo Emploi également mandaté par le Conseil Départemental pour effectuer du contrôle technique de vélos dans des collèges du Bas-Rhin.

Pour l'année 2015, il est proposé que l'association CADR 67 intervienne dans 2 domaines d'actions :

Action 1 : contribution à l'amélioration de la sécurité routière des cyclistes. Cette action se fera en fournissant des conseils aux cyclistes pour maintenir leur vélo en bon état et en sensibilisant les cyclistes au respect des autres usagers et du code de la route.

L'association CADR 67 interviendra dans les 18 collèges du Bas-Rhin suivants : BISCHWILLER André Maurois et Saut du Lièvre, CHATENOIS, ECKBOLSHEIM, ERSTEIN, GEISPOLSHHEIM, ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN Parc et Roseaux, MOLSHEIM Henri Meck, MUNDOLSHEIM, MUTZIG, OBERNAI Europe et Freppel, SCHILTIGHEIM, SCHWEIGHOUSE sur MODER Le Bois Fleuri, SELESTAT Beatus Rhenanus et Jean Mentel et VENDENHEIM.

Ces collèges ont été choisis en complémentarité avec la liste d'intervention prévue pour Vélo Emploi. Ces actions se dérouleront selon un calendrier annuel établi en liaison avec le Département, en accord et sous la responsabilité des chefs d'établissements concernés.

Chaque cycliste se verra remettre une fiche technique l'avisant des modifications et des ajouts nécessaires pour circuler en sécurité et dans le respect de la réglementation. Une fiche bilan, permettant de suivre l'état du parc des cycles vérifiés, sera renseignée pour chaque établissement visité.

Action 2 : interventions dans 5 entreprises du Bas-Rhin pour le contrôle des vélos des salariés dans le cadre de démarches internes de gestion des déplacements : MERCK Millipore à Molsheim, SCHAEFFER France et SIEMENS SAS à Haguenau, DE DIETRICH THERMIQUE à Mertzwiller et BÜRKERT à Triembach-au-Val.

Ces opérations consistent à effectuer le contrôle technique des vélos des salariés et à dispenser des conseils utiles à la pratique du vélo. La vérification des cycles sera complétée par de petites opérations urgentes effectuées par les techniciens de l'association. Chaque cycliste se verra remettre une fiche technique l'avisant des modifications et des ajouts nécessaires pour circuler en sécurité et dans le respect de la réglementation.

Afin de poursuivre ce partenariat et marquer l'implication du Conseil Départemental dans la promotion du vélo et la sécurité des cyclistes portée par l'association CADR 67, il est donc proposé d'accorder une subvention globale de fonctionnement de 13 300 € pour l'ensemble des actions conduites au cours de l'année 2015.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
27872	65-6574-88	13 680,00 €	13 680,00 €	13 680,00 €
21967	65-6574-621	22 325,00 €	22 325,00 €	13 300,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- valide le plan d'actions proposé par l'association Vélo Emploi pour l'année 2015 et décide d'attribuer une subvention de 13 680 € en 2015 à ladite association ;

- valide le plan d'actions proposé par l'association CADR 67 pour l'année 2015 et décide d'attribuer une subvention de 13 300 € en 2015 à ladite association.

Elle approuve les conventions 2015 à intervenir entre le Département et respectivement les associations Vélo-Emploi et CADR 67, et autorise son président à signer ces deux conventions.

Strasbourg, le 29/04/15

Le Président,

Frédéric BIERRY